

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCP EQUI-CORPORATE BONDS Part I

FR0013414182

Société de gestion : Equigest

Objectifs et politiques d'investissement :

OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euro ».

L'objectif de la gestion consiste à surperformer l'indice composite 80% Bloomberg Barclays Euro Agg ex Financials TR Index unhedged EUR + 20% Bloomberg Barclays Euro High Yield Corporate BB ex Financials TR Index unhedged EUR. Le FCP n'étant pas de type indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

Les zones géographiques prépondérantes sont la zone Europe et l'OCDE

La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur 2 types de stratégies : les stratégies de taux et les stratégies de crédit.

Les stratégies de taux consistent à tirer profit des niveaux et des variations des taux d'intérêt en prenant des positions sur des segments de la courbe des taux. Cette approche ne se concentre pas sur la composante crédit mais pilote la sensibilité et la répartition entre les instruments financiers indexés, à taux variable ou à taux fixe. Cette exposition se traduit pour l'OPCVM par une fourchette de sensibilité de 0 à 8

Une gestion du risque « crédit ». L'OPCVM a vocation à détenir tous types d'obligations libellées principalement en euros émises par des émetteurs de la zone Europe et/ou membres de l'OCDE sans répartition entre émetteurs publics ou privés :

- titres "investment grade" : dont la notation est supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion. L'OPCVM est exposé au minimum à 40% de l'actif aux titres Investment Grade.

- titres notés dans la catégorie spéculatif (à haut rendement / High Yield): notation inférieure à BBB- (Standard & Pools) ou Baa3 (Moody's) ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

- titres sans notation. L'OPCVM est exposé au maximum à 20% de l'actif net aux titres sans notation.

L'investissement en obligations de titres spéculatifs (à haut rendement / High Yield) est limité à 40% maximum de l'actif net (les obligations non notées ne sont pas

considérées ici comme titres spéculatifs (à haut rendement / High Yield)).

La somme des titres notés titres spéculatifs (à haut rendement /High Yield) ou non notés (selon les principales agences de notation financière ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion) d'un même émetteur sera limitée à 2.5% maximum de l'actif net.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement Disclosure).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil des risques du prospectus.

Les placements en actions sont strictement prohibés.

L'OPCVM après couverture présentera une exposition résiduelle au risque de change : entre 0% et 10% de l'actif net.

Dans la limite d'une fois l'actif net, l'OPCVM peut procéder à des opérations portant sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés dans un but tant de couverture que d'exposition sur le risque de taux, de change, de crédit, en fonction des opportunités de marché, quelque soit l'instrument utilisé : futures, options, swaps, change à terme.

L'exposition globale maximale du FCP incluant le recours à des instruments financiers à terme ne pourra représenter plus de 100%.

Afin de gérer sa trésorerie, l'OPCVM pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

Cet OPCVM distribue et/ ou capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Recommandation : la durée de placement recommandée de l'OPCVM est de 5 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées tous les jours jusqu'à 11h30 (heure de Paris) et exécutées sur la base de la valeur liquidative de ce même jour, selon les modalités précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement :

↖ A risque plus faible / Rendement potentiellement plus faible ———— A risque plus élevé / Rendement potentiellement plus élevé ↗

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'exposition aux marchés de taux et de crédit explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.
 Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
 La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
 La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
 Le capital n'est pas garanti.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'indicateur de risque :
 . **Risque de crédit** : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
 . **Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
 . **Utilisation des instruments financiers dérivés** : elle pourra tout aussi bien augmenter ou diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	Néant	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). Dans certains cas des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif de frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	0.60% de l'actif net moyen	Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixe et commission de mouvement), clos en juin 2021. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de performance	20% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice composite	0.17%

Pour plus d'information sur les frais, veuillez- vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.equigest.fr

Performances passées :

Votre catégorie de part ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.
 Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les performances sont calculées en EUR.
 Date de création de l'OPCVM : 15/05/2019

Informations pratiques :

Le dépositaire de l'OPCVM est Société Générale.

Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès d'Equigest – 153 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris ainsi que sur le site internet : www.equigest.fr

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou du site internet : www.equigest.fr

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou d'un conseiller fiscal.

La responsabilité de la société de gestion Equigest ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus complet de l'OPCVM ou sur le site internet : www.equigest.fr

La politique de rémunération de la société de gestion sera disponible sur le site www.equigest.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'AMF. Equigest est agréée en France et réglementée par l'AMF.
 Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/08/2021